



MAIRIE DE CURIENNE
Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance de 21/03/2026

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un mars à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le dix-huit mars par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Quorum : 8

Présents : S. BOCHET, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, Y. JENNEPIN, J.-P. BARON, S. PETITDEMANGE, M. HACQUARD, R. PUPPINI, A.-C FERNANDE, S. HOLMIERES, F. LACHARME, T. DAYET, M.-S. HENRION.

Absents : L. THILL.

Délégations de Vote : L. THILL à B. NARETTO.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Madame Patricia RASTELLO ayant été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 10h30.

DCM 2026 / 01-01

INSTANCES MUNICIPALES – Élection du maire

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

CONSIDÉRANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDÉRANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

A procédé à l'élection du maire sous la présidence de Monsieur Christian CHEVALIER, doyen d'âge des conseillers municipaux.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : **3 (1 nul, 2 blancs)**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **7**

Ont obtenu :

- M. Stéphane BOCHET : **12 voix**

M. Stéphane BOCHET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait à Curienne, le 21/03/2026

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Patricia RASTELLO,
Secrétaire de séance.

